



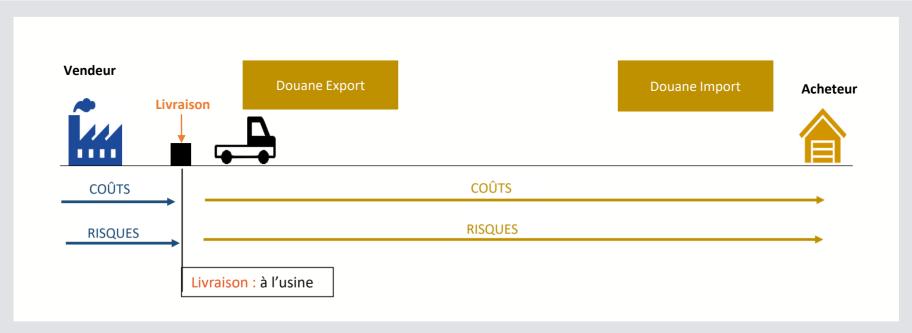
# **INCOTERMS 2020**

Présentation





# EX WORK (EXW): à l'usine (lieu convenu)



## **OBLIGATIONS**

## **VENDEUR:**

- mettre la marchandise à la disposition de l'acheteur dans ses locaux ou en un lieu convenu, non chargée, formalités douanières non effectuées à l'export, le cas échéant
- fournir, le cas échéant, toute information pour l'exportation en toute sécurité

- > prendre la livraison chez le vendeur ou au lieu convenu,
- charger sur son moyen de transport
- effectuer les formalités douanières pour l'exportation (s'il y a lieu) y compris les formalités liées à la sûreté ainsi que les formalités à l'importation



# FREE CARRIER (FCA): Seller's premises



## **OBLIGATIONS**

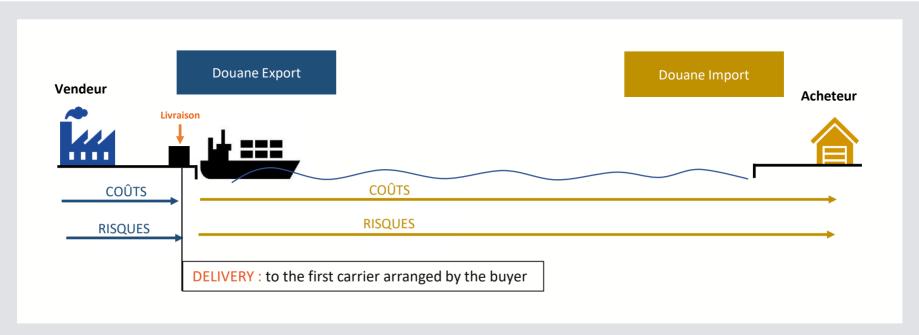
#### **VENDEUR:**

- mettre la marchandise à la disposition de l'acheteur au lieu de livraison convenu, chargé sur le moyen de transport fourni par l'acheteur
- effectuer la douane export, le cas échéant, ainsi que celles relatives à la sûreté à l'export

- prendre livraison de la marchandise (à la remise au transporteur)
- désigner le transporteur,
- conclure le contrat de transport
- payer le fret.



## FREE ALONGSIDE SHIP (FAS): Named port of shipment



## **OBLIGATIONS**

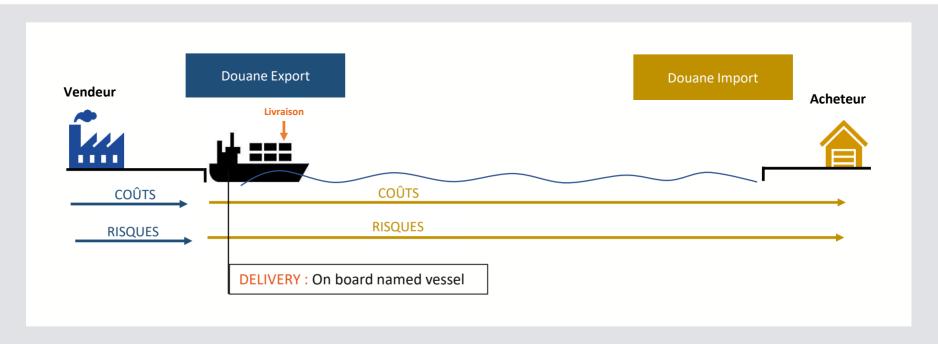
#### **VENDEUR:**

- mettre la marchandise à la disposition au port d'embarquement désigné le long du navire choisi par l'acheteur,
- supporter les frais de transport jusqu'au port d'expédition convenu
- Effectuer la douane export le cas échéant, ainsi que celles relatives à la sureté à l'export.

- prendre livraison de la marchandise
- Désigner le transporteur
- Conclure le contrat de transport
- Payer le fret
- Effectuer le cas échéant, les formalités douanières à l'importation



## FREE ON BOARD (FOB): Named port of shipment



## **OBLIGATIONS**

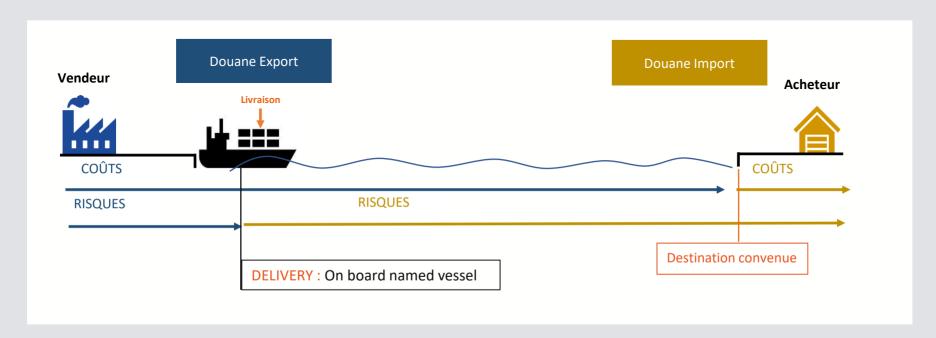
### **VENDEUR:**

- mettre la marchandise à bord du navire désigné par l'acheteur au port d'expédition convenu
- supporter les frais de transport jusqu'au port d'expédition convenu ainsi que les frais d'embarquement
- Effectuer la douane export le cas échéant, ainsi que celles relatives à la sureté à l'export.

- prendre livraison de la marchandise
- Désigner le transporteur
- Conclure le contrat de transport
- Payer le fret
- Effectuer le cas échéant, les formalités douanières à l'importation



# **COST AND FREIGHT (CFR):**Coût et Fret (port de destination convenu)



## **OBLIGATIONS**

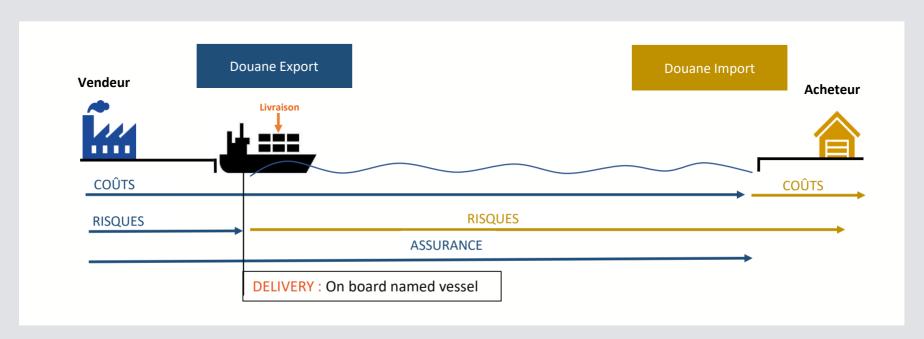
### **VENDEUR:**

- mettre la marchandise à bord du navire au port d'embarquement convenu;
- supporter les frais de transport y compris le fret maritime jusqu'au port de destination convenu;
- Effectuer la douane export le cas échéant, ainsi que celles relatives à la sureté à l'export.

- prendre livraison de la marchandise ;
- La réceptionner du transporteur au port de destination convenu;
- Effectuer le cas échéant, les formalités douanières à l'importation



# **COST, INSURANCE AND FREIGHT (CIF):**Coût, Assurance et Fret (port de destination convenu)



## **OBLIGATIONS**

#### **VENDEUR:**

- mettre la marchandise à bord du navire au port d'embarquement convenu;
- supporter les frais de transport jusqu'au port de destination convenu;
- Fournir à ses frais une assurance maritime afin de couvrir les risques de perte, ou de dommage que la marchandise pourrait subir au cours du transport
- Effectuer la douane export le cas échéant, ainsi que celles relatives à la sureté.

- prendre livraison de la marchandise ;
- La réceptionner du transporteur au port de destination convenu;
- Effectuer le cas échéant, les formalités douanières à l'importation



# **CARRIAGE PAID TO (CPT)**

# Port payé jusqu'à (lieu de destination convenu)



## **OBLIGATIONS**

#### **VENDEUR:**

- mettre la marchandise à la disposition du transporteur qu'il a choisi;
- Payer le transport jusqu'au lieu de destination convenu ;
- Dédouaner la marchandise à l'export ainsi que celles relatives à la sûreté à l'export.

- Accepter la livraison lorsque celle-ci a lieu ;
- Réceptionner la marchandise auprès du transporteur au lieu convenu;
- Effectuer, le cas échéant, les formalités douanières à l'importation



# CARRIAGE AND INSURANCE PAID TO (CIP): Port payé, assurance comprise jusqu'à (lieu de destination convenu)



## **OBLIGATIONS**

## **VENDEUR:**

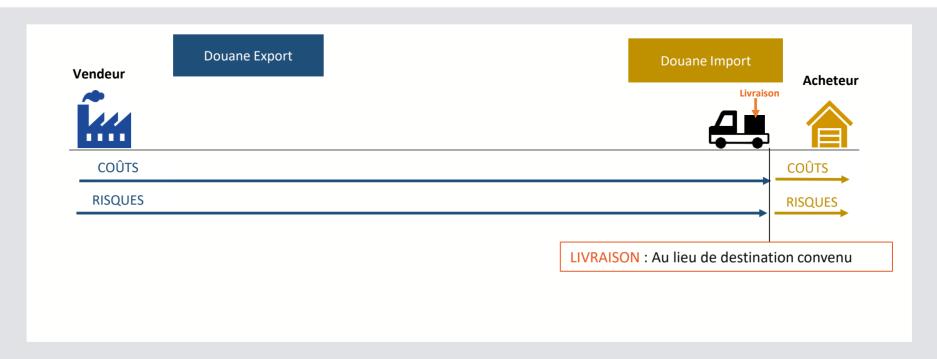
- mettre la marchandise à la disposition du transporteur qu'il a choisi ;
- Payer le transport jusqu'au lieu de destination convenu ;
- Dédouaner la marchandise à l'export ainsi que celles relatives à la sûreté à l'export.
- Fournir une assurance afin de couvrir les risques de perte ou de dommage que la marchandise pourrait subir au cours du transport
- Supporter le coût de cette assurance

- Accepter la livraison lorsque celle-ci a lieu ;
- Réceptionner la marchandise auprès du transporteur au lieu convenu;
- Effectuer, le cas échéant, les formalités douanières à l'importation



# **DELIVERED AT PLACE (DAP):**

## Rendu au lieu de destination convenu



## **OBLIGATIONS**

## **VENDEUR:**

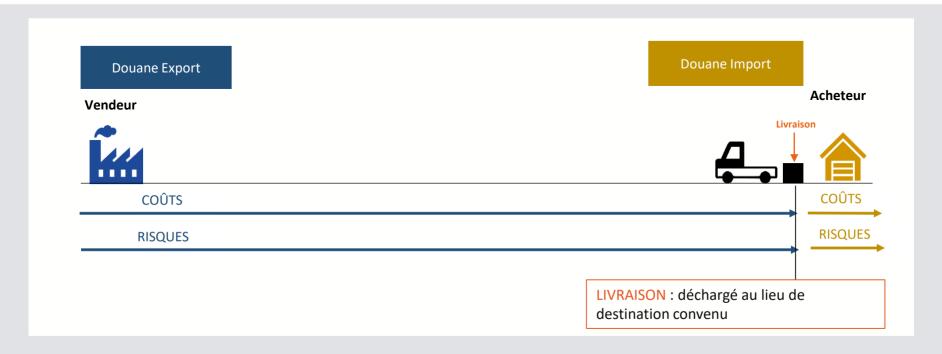
- Décharger la marchandise du moyen de transport arrivant au terminal convenu et ensuite la livrer en la mettant à disposition de l'acheteur;
- Supporter les frais de transport et de manutention jusqu'au lieu de destination convenu;
- Dédouaner la marchandise à l'export (s'il y a lieu) ainsi que celles relatives à la sûreté

- Prendre la livraison lorsque celle-ci a lieu ;
- Effectuer, le cas échéant, les formalités douanières à l'importation



# **DELIVERED AT PLACE UNLOADED (DPU):**

# Rendu au lieu de destination déchargé



## **OBLIGATIONS**

### **VENDEUR:**

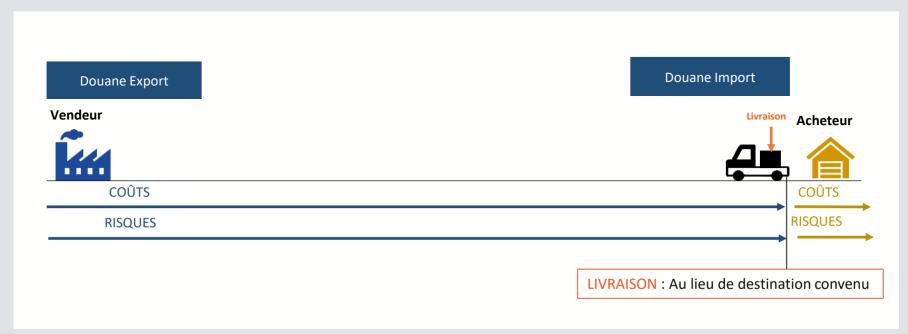
- Livrer et Décharger la marchandise du moyen de transport au lieu convenu;
- Supporter les frais de transport et de manutention jusqu'au lieu de destination convenu;
- Dédouaner la marchandise à l'export (s'il y a lieu) ainsi que celles relatives à la sûreté

- Prendre la livraison lorsque celle-ci a lieu ;
- Effectuer, le cas échéant, les formalités douanières à l'importation



## **DELIVERED DUTY PAID (DDP):**

# Rendu droits acquittés (lieu de destination convenu)



## **OBLIGATIONS**

#### **VENDEUR:**

- Mettre la marchandise à la disposition de l'acheteur au lieu de destination convenu sur le moyen de transport d'approche prêt pour le déchargement;
- Supporter les frais de transport jusqu'au lieu de destination convenu;
- Dédouaner la marchandise à l'export (s'il y a lieu) ainsi que celles relatives à la sûreté
- Réaliser les formalités douanières à l'importation

## **ACHETEUR**: le strict minimum

Prendre la livraison lorsque celle-ci a lieu ;



## Siège social

Z.I. de la Delorme - 10, avenue de la Bauxite - BP 40063 - 13315 MARSEILLE CEDEX 15 marseille@groupe-rdt.com - Tél. : +33 491 030 647

